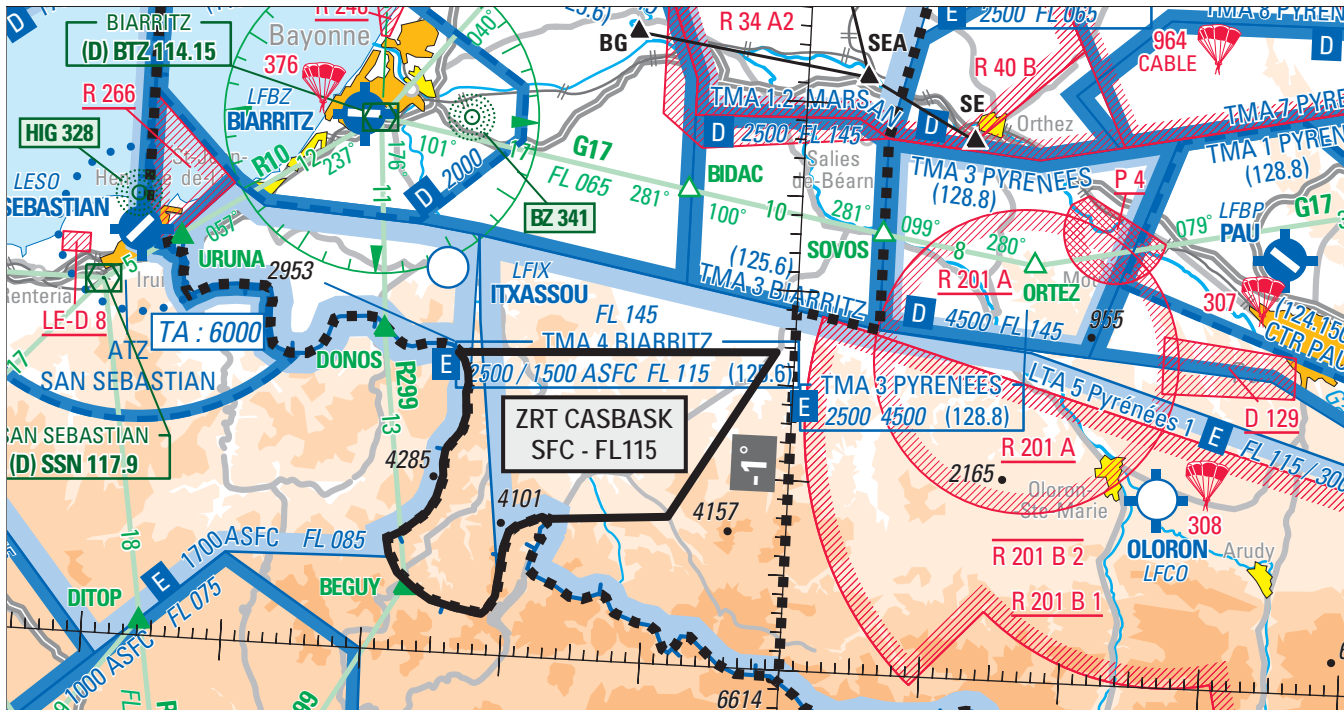


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour l'exercice CASBASK 18-02
En vigueur : Du 10 au 13 avril 2018

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Itxassou LFIX



Extrait de la carte SIA « France Sud » au 1 : 1 000 000 édition 1 - 2018

ACTIVITÉ	
Exercice mettant en œuvre des aéronefs télé-pilotés non habités et un nombre limité d'aéronefs de combat pour des missions d'appui Air/Sol.	
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT CASBASK activable :	
10 : 0700-1500 et 1900-2100	
11 : 0700-1000	
12 : 0700-1500 et 1900-2100	
13 : 0700-1500	
ORGANISME GESTIONNAIRE	
Directeur d'exercice (DIREX)	
INFORMATION DES USAGERS	
Biarritz INFO :	119.175 MHz
Pyrénées INFO :	126.525 MHz
STATUT	
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces avec lesquelles elle interfère.	
CONDITIONS DE PENETRATION	
CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :	
- les aéronefs participant à l'exercice,	
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact et autorisation du directeur d'exercice (DIREX).	
SERVICES RENDUS	
Information de vol et alerte	

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT CASBASK

Limites latérales

43°15'54" N, 001°24'00" W

43°16'46" N, 001°01'13" W

43°07'49" N, 001°08'25" W

43°07'22" N, 001°17'05" W

frontière franco-espagnole

43°15'54" N, 001°24'00" W

Limites verticales

SFC / FL115

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Amplitude horaire quotidienne maximale : 5 heures.
- Créneaux d'activation connus à J-1 auprès du directeur d'exercice (DIREX).
- Les usagers régionaux (club vol libre, paramoteur, vélivole, ULM ...) souhaitant bénéficier d'un préavis particulier pourront prendre contact directement avec le directeur d'exercice (DIREX).

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Questions relatives au SUPAIP :

COMALAT :

Téléphone: 01.41.28.82.14 ou 01.41.28.82.11

Questions relatives à l'exercice :

1RPIMa S3D B.APPUI :

Téléphone : 05.59.50.51.81

Pendant l'exercice :

Directeur de l'exercice (DIREX) :

Téléphone : 06.34.41.39.51